

L'Accord de partenariat 2016-2019 et son contexte

Bernard Guay

27 mai 2016



Contexte général



- Le cadre constitutionnel : juridictions fédérale et provinciale
- L'organisation de la juridiction provinciale
 - Gouvernement et sociétés d'État
 - Organismes décentralisés élus
 - Autres organismes décentralisés
- Encadrement des organismes décentralisés
 - Encadrement des rôles et des activités
 - Encadrement du financement autonome
 - Transferts financiers

Avant les pactes fiscaux



- La réforme de 1980 (Parizeau)
 - Préparée par une conférence Québec-municipalités (1978)
 - La Loi sur la fiscalité municipale remplace la Loi sur l'évaluation foncière
 - Révision du partage de l'impôt foncier avec les commissions scolaires
 - Autres éléments (taxe TGE, péréquation, etc.)
- La réforme de 1992 (Ryan)
 - Transfert de responsabilités financières aux municipalités (voirie locale, transport en commun, facturation SQ)
 - Mesures fiscales compensatoires (taxe non résidentielle, droits de mutation)

Prélude au premier pacte fiscal



- L'entente de 1997 et la loi 414
 - Visait des transferts de responsabilités dans une perspective d'économies budgétaires
 - Aboutit à une contribution de 350 M\$ / 3 ans pour l'équilibre des finances publiques
 - Entente avec l'UMQ étendue à toutes les municipalités par la loi 414
 - Promesse de négocier un pacte fiscal
- Le rapport Bédard (1999)
 - Transferts de responsabilités
 - Révision du régime fiscal
 - Révision des structures

Pacte fiscal 2000-2005



- Transferts financiers
 - Abolition de la contribution à l'équilibre des finances publiques
 - Fin de la redistribution de la taxe TGE
 - Transferts compensatoires
- Mesures fiscales (loi 150)
 - Impôt foncier à taux variés
 - Resserrement des exemptions
- Prolongation en 2006

Entente de partenariat 2007-2013 et Pacte 2015



- Entente 2007-2013
 - Transferts financiers
 - Transferts passant de 360 M\$ à 747 M\$
 - Remboursement TVQ
 - Mesures fiscales
 - Centrales thermiques, taxe 9-1-1, carrières et sablières
- Prolongation en 2014
- Pacte fiscal transitoire 2015
 - Réduction des transferts de 300 M\$
 - Ajout de 50 M\$ pour la voirie locale
 - Nouvelle gouvernance du développement local et régional

Accord de partenariat 2016-2019



- Transferts financiers (3 224 M\$ / 4 ans)
 - Reconduction de la réduction des transferts de 2015 et de l'ajout pour la voirie locale
 - Majorations pour certaines mesures
 - Redevances sur les ressources naturelles (de 10,2 à 25 M\$)
 - En lieu de taxes (+ 16 M\$ en 2018, + 26 M\$ en 2019)
 - Développement local (+ 5 M\$ en 2018, + 15 M\$ en 2019)
 - Révision de formules de répartition (péréquation, redevances, en lieu)
- Mesures fiscales
 - Contributions des promoteurs
 - Taxe 9-1-1 (de 0,40 \$ à 0,46 \$)

Accord de partenariat 2016-2019 (suite)



Transferts	Pacte	Accord 2016-2019				
(En millions de dollars)	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Remboursement à 50 % de la TVQ	396,9	410,8	425,2	440,1	455,5	1 731,6
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	94,0	94,0	94,0	110,0	120,0	418,0
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20,8	20,8	20,8	20,8	20,8	83,2
Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles	10,2	25,0	25,0	25,0	25,0	100,0
Subvention de péréquation	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	240,0
Subvention à la capitale nationale	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	31,2
Fonds de développement des territoires	100,0	100,0	100,0	105,0	115,0	420,0
Aide à la voirie locale (volet réfection)	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	200,0
TOTAL	739,7	768,4	782,8	818,7	854,1	3 224,0

Accord de partenariat 2016-2019 (suite)



- Cadre de gestion des municipalités

- Relations du travail : cadre de négociation, Loi R-20
- Allègement des redevances de compte et consultation préalable sur l'accroissement des responsabilités
- Mise en commun des activités policières
- Matières résiduelles (biométhanisation)
- Décontamination des sols
- Poursuite de la redéfinition des relations Québec-municipalités

Suites de l'Accord de partenariat 2016-2019



- Mise en œuvre des mesures financières et fiscales
- Rapport Faire confiance aux municipalités
- Loi sur les relations du travail
- Redéfinition des relations Québec-municipalités
 - Attentes municipales (ex: livre blanc UMQ)
 - Québec : loi prévue pour 2016
 - Montréal : loi prévue pour 2016
 - Cadre général : loi prévue pour 2016 ou 2017

Autres développements concernant l'évaluation

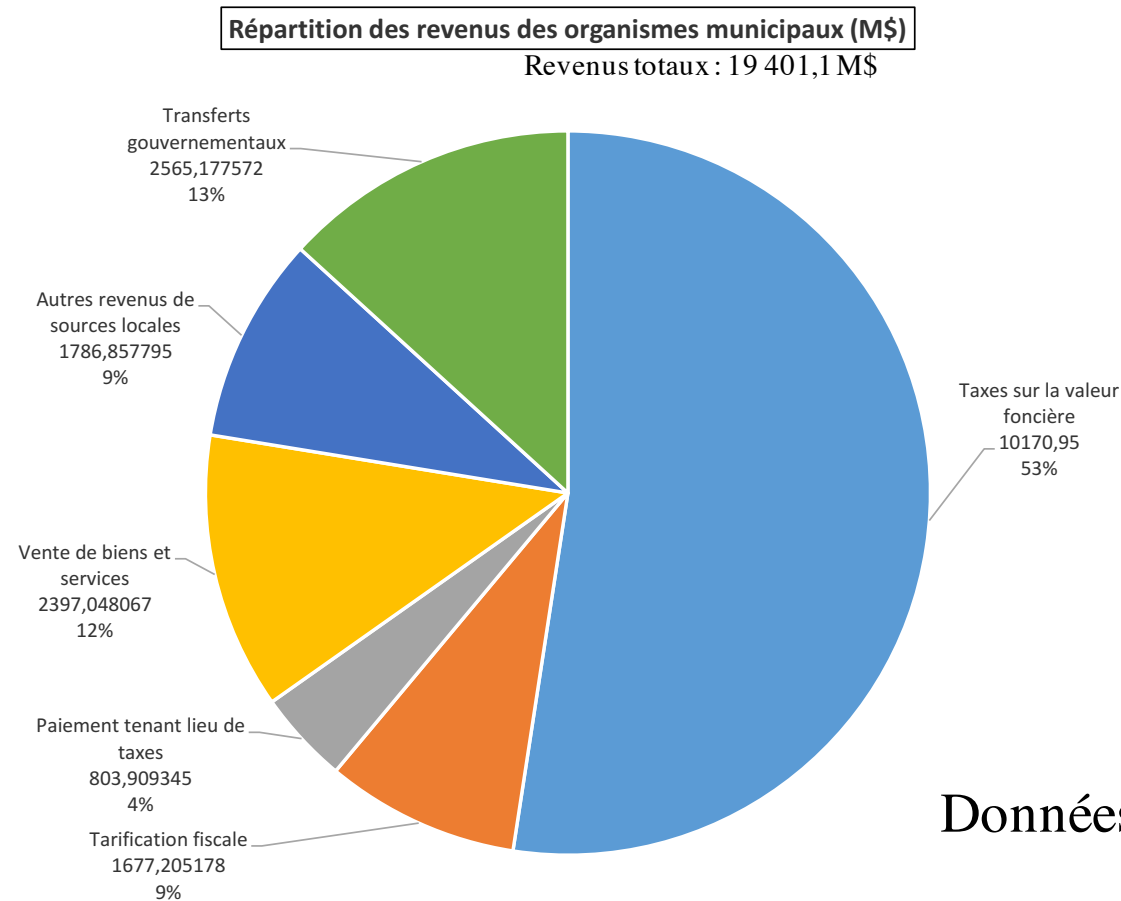


- Révision des règles de fixation des taux de taxes
- Dispositions sur la fiscalité agricole
- Soutien à l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière
- Révision des barèmes de coûts

En conclusion : mythes et vérités



- Le poids de l'impôt foncier : 80% ?

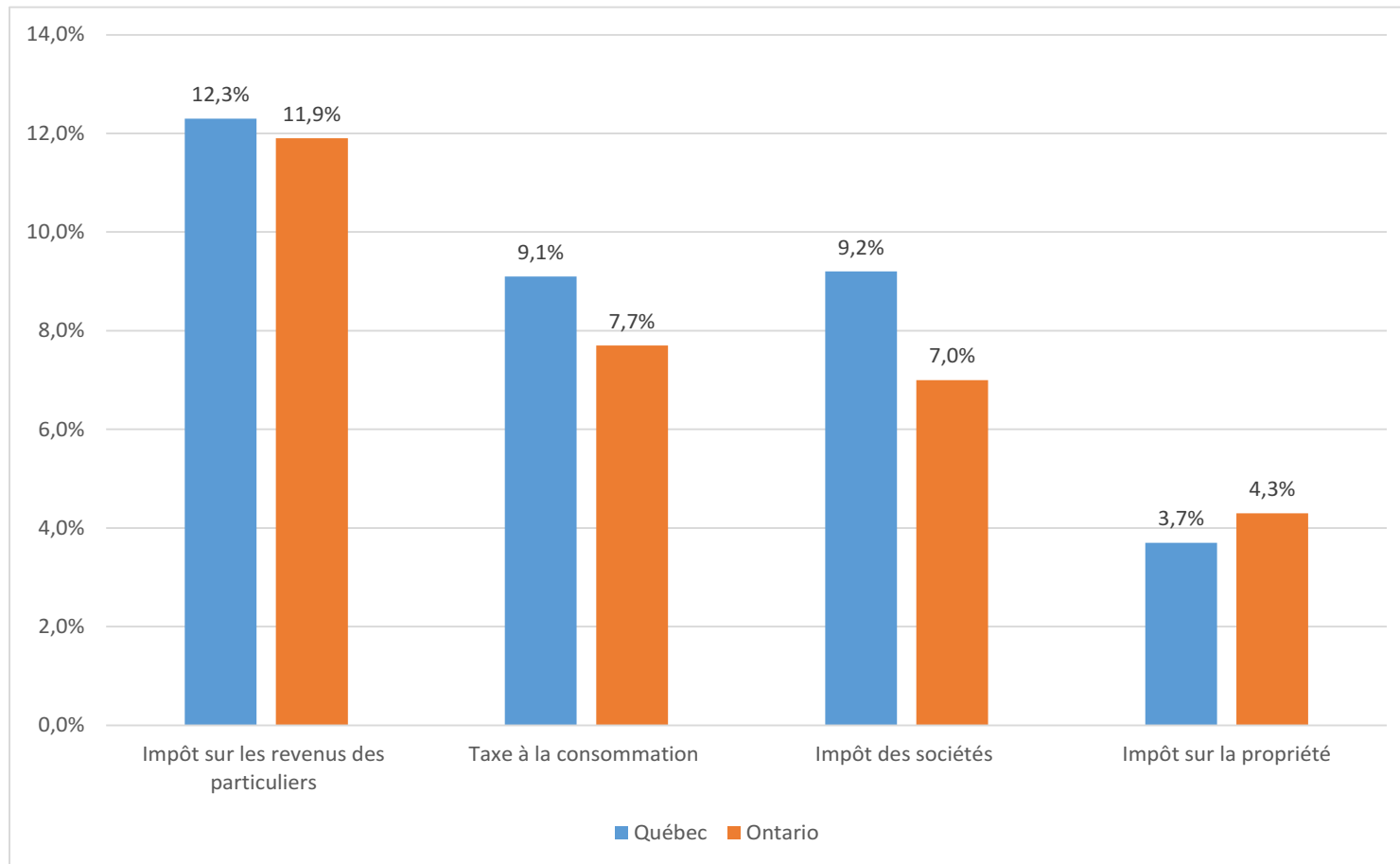


Données de 2014

En conclusion (suite)



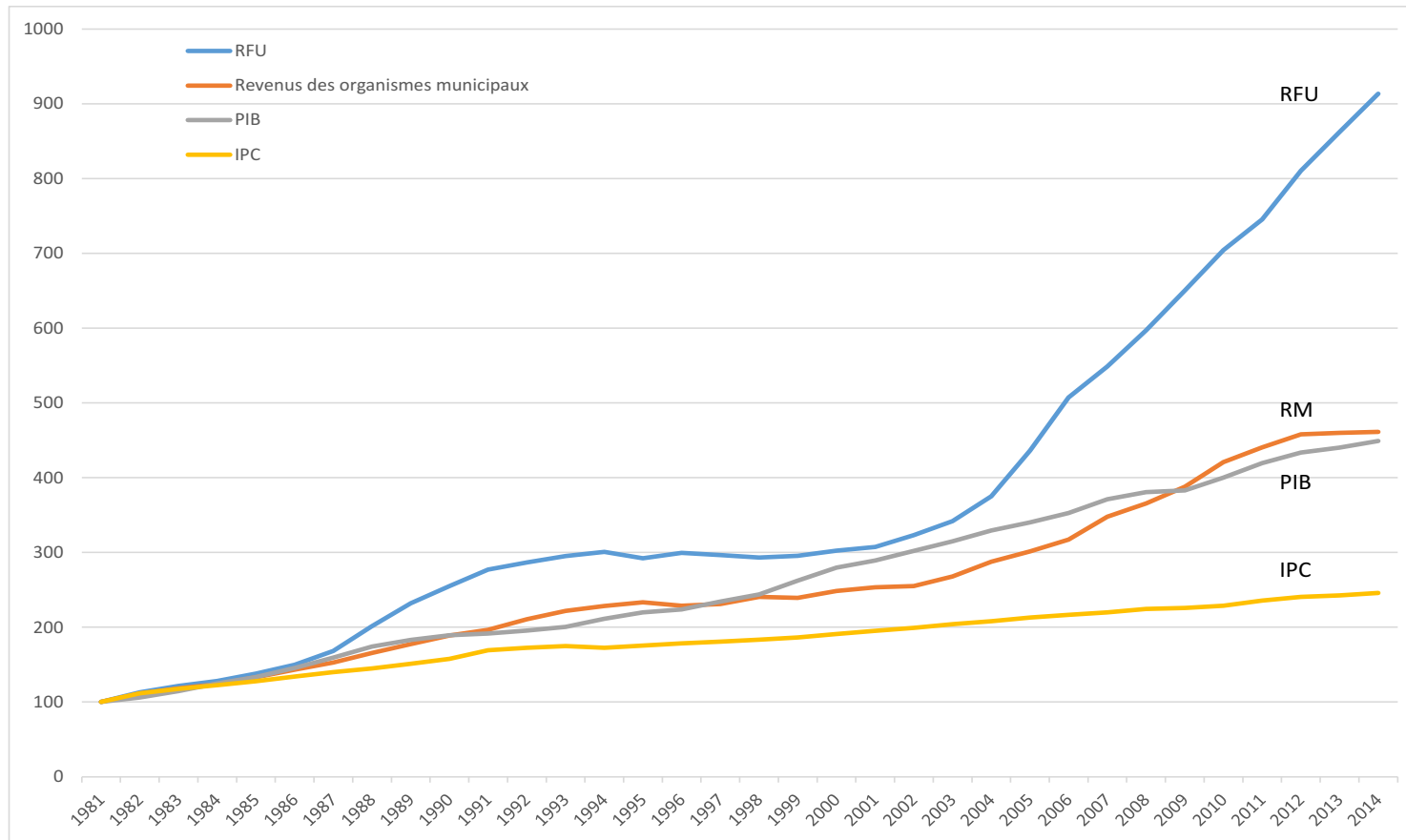
- L'impôt foncier 2010 : trop utilisé ?



En conclusion (suite)



- L'évolution de l'assiette foncière : plafonnement ?

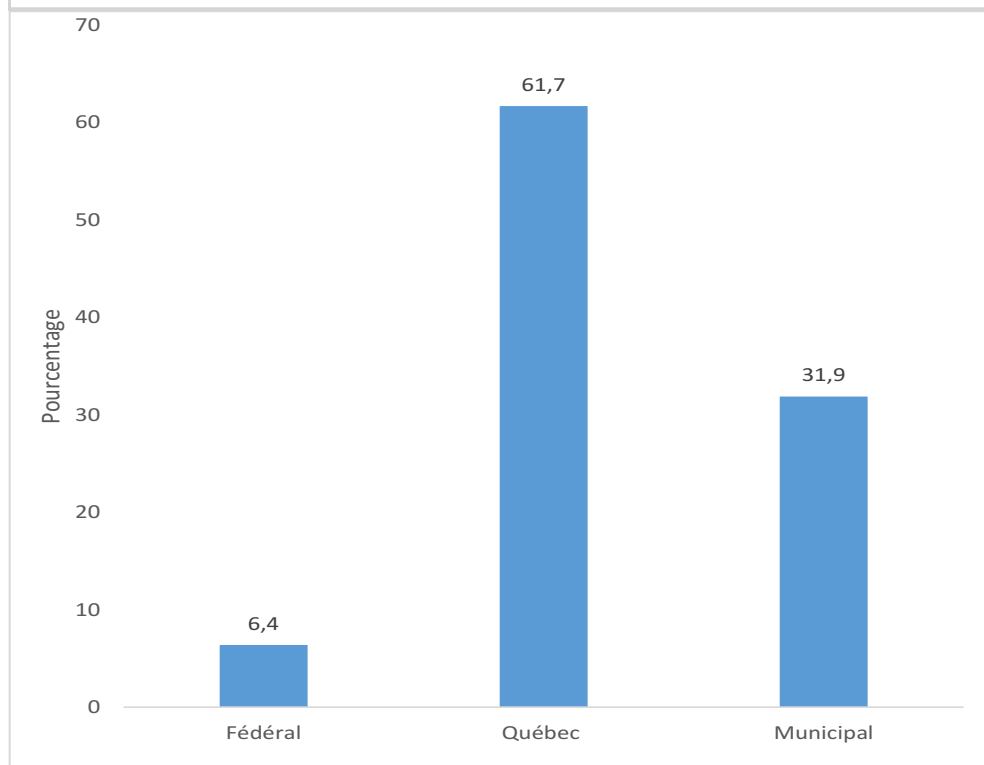


En conclusion (suite)



- Les infrastructures municipales : 60 % du total ?

PART DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DANS LE STOCK DE CAPITAL INCLUANT LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET CELUI DE L'ÉDUCATION - 2011



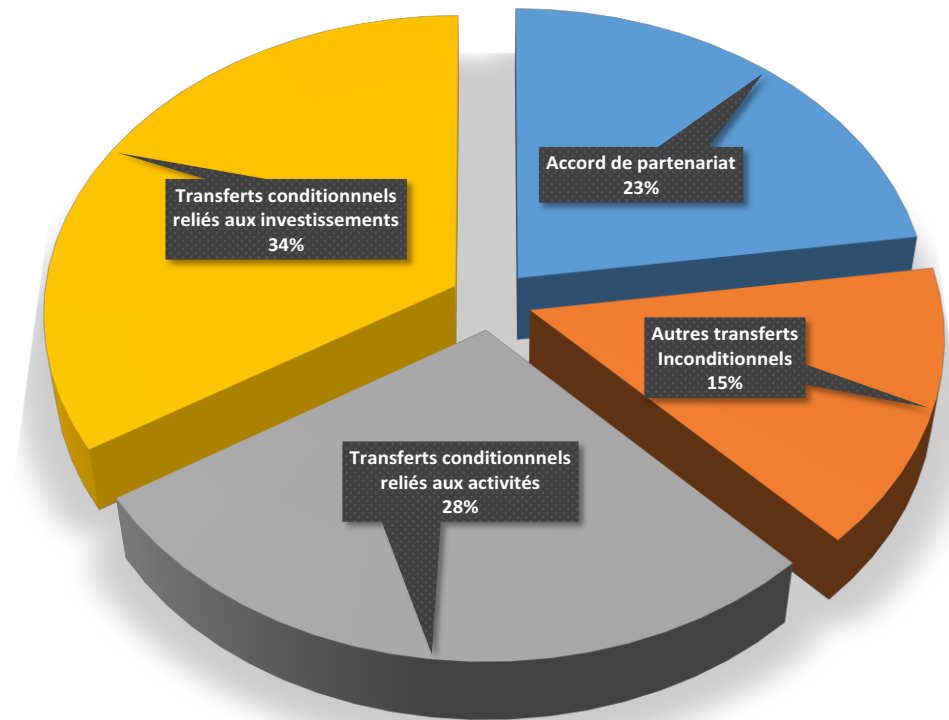
Source : Le Québec, ses municipalités, ses régions. Fascicule du budget 2012-2013.
Ministère des Finances. Mars 2012

En conclusion (suite)



- Le pacte fiscal et les autres transferts

TRANSFERTS AUX MUNICIPALITÉS



Le montant des transferts prévu à l'Accord de partenariat 2016-2019 est de 768,4 M\$ pour l'année 2016, sur un grand total de l'ordre de 3,3 G\$.

Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec

Pour plus d'information sur le régime fiscal municipal, ce document du 29 mars 2016 peut être obtenu sur le site du MAMOT : www.mamot.gouv.qc.ca

Voir l'onglet finances et fiscalité, cliquer sur documentation

